

Parties à compléter par le bailleur au départ des locataires

Identification des locataires et du logement concerné

NOM	Prénom
NOM	Prénom
Adresse	
Code postal	Commune

Départ du(des) locataire(s)

Date du préavis	Date de départ
-----------------	----------------

Activation du versement

Pour rappel

En fin de bail, le bailleur réclame auprès du Département le paiement du dépôt de garantie, en partie ou totalité, pour des impayés de loyer ou dégradations locatives, dans un délai d'un mois en cas d'état des lieux conforme et de 2 mois en cas d'état des lieux non conforme, à partir de la restitution des clés.

Le montant réclamé doit être justifié par écrit (factures / travaux réalisés, devis acceptés, état des lieux de sorties signé par les deux parties ou constat d'huissier, lettres de réclamation des loyers impayés...).

Activation du versement du dépôt de garantie pour un montant de

Pièces à joindre

- Relevé de compte locatif (conforme au relevé de compte dans la limite du dépôt de garantie accordé lors de l'entrée dans le logement).
- Pièces justificatives des montants réclamés.

Nouvelle adresse des locataires sortants

Adresse	
Code postal	Commune

Signatures

À _____, le _____

Signature du bailleur,

Cachet - Signature

Signature du Président du Conseil départemental,
Pour le Président et par délégation,

Cachet - Signature